



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**
**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG – S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER – E. MENUT – N. PERRICHON –  
A. RASKIN – J-C. SANSONI – C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -  
A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) –  
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

**COLIS DE NOEL ET BONS D'ACHAT – 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer comme tous les ans :

- un montant unitaire estimé de 45€ pour chacun des colis de Noël qui sera offert aux employés de la Mairie, aux bénévoles de la bibliothèque et au bénévole intervenant pour la fête de Noël à l'école maternelle.
- un bon d'achat de 50€ pour chaque agent en remplacement du repas de Noël qui ne sera pas organisé cette année,
- ainsi qu'un bon d'achat de 50€ pour chacun de leurs enfants âgés de moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus indiquées.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les crédits sont ouverts au BP M14, chapitre 011.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE